

- ▲ AGILE Behinderten-Selbsthilfe Schweiz
- ▲ AGILE Entraide Suisse Handicap
- ▲ AGILE Aiuto Reciproco Svizzero Andicap

RAPPORT ANNUEL 2013

► Sommaire

Editorial	3
AGILE Entraide Suisse Handicap – Décidons ensemble !	5
S'engager pour la dignité et les intérêts des personnes concernées	7
Travail de longue haleine pour l'égalité	10
Transports publics accessibles pour tous !	13
Les rencontres, sources de changement	16
Une faïtière avec un avenir	19
Des moyens utilisés efficacement	21
Recherche de fonds: un emplâtre indispensable	23
Financièrement, nous gardons le cap	25
Bilan	27
Résultat de l'exercice comptable	28
Rapport de Révision	30
Intégrée dans un réseau	32
Organisations membres	34
Organisation	37
Impressum	38

► Editorial

2|3

AGILE Entraide Suisse Handicap a une année riche en labeur derrière elle. Le présent rapport annuel met en avant ses divers succès. Des succès, vraiment ?

Le second volet du paquet d'économies pour assainir l'assurance invalidité a été enterré par le Parlement lors de la session d'été. Un grand succès pour les personnes directement concernées par ces mesures. Reste à savoir si les prévisions positives sur l'évolution des dépenses et des recettes de l'AI se réaliseront.

Les offices AI essaient de diminuer les dépenses en limitant l'octroi de prestations et en renforçant les mesures d'intégration dans le marché primaire de l'emploi. Dans les deux cas, l'AI dépend du soutien d'entreprises socialement responsables. Malheureusement, beaucoup d'entre elles ne connaissent pas l'assurance invalidité et ne s'intéressent pas particulièrement à la santé de leur personnel. L'économie de marché, sans limite, semble avoir conduit à un mépris de la responsabilité sociale. Pourtant si les employeurs respectaient le devoir ancré dans le Code des obligations de protéger la vie, la santé et l'intégrité de leurs employés, ceux-ci s'en porteraient mieux et cela se répercuterait sur le bilan de l'entreprise. Si les entreprises devaient continuer à esquiver leur responsabilité, le succès des organisations de personnes handicapées dans le combat contre la «6b» pourrait se transformer en échec.

L'autre grand succès de 2013 est l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, à peine relayée par les médias. Bien qu'aucun nouveau droit à mettre en œuvre légalement ne soit créé, la participation des personnes avec handicap à la société en sera améliorée. Et ce sera peut-être la raison pour laquelle l'assainissement de l'AI réussira. N'oublions pas pour autant que la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sera un projet de longue haleine qui dépendra de la volonté de l'ensemble de la société de renforcer l'inclusion des personnes avec handicap.

Du point de vue interne, le passage de témoin à l'état-major entre Barbara Marti, secrétaire générale de longue date, et Suzanne Auer, notre nouvelle secrétaire générale, est aussi un succès. Le comité remercie tous les collaborateurs et collaboratrices pour cette transition sans accroc. Elle n'a été possible que grâce à la disponibilité de chacun-e à accepter les changements.

Un grand merci également à tous nos partenaires pour la bonne collaboration. Je me réjouis de la poursuivre: ensemble, nous sommes forts !

De nombreuses personnes ont soutenu AGILE Entraide Suisse Handicap avec des dons, petits et grands. Elles participent de manière essentielle au succès de notre faîtière qui réunit 42 organisations membres représentant elles-mêmes quelque 40 000 personnes avec handicap. Je les remercie chaleureusement et espère que nous pourrons continuer à compter sur leur soutien à l'avenir.

Last but not least, un grand merci au personnel et aux membres du comité pour leur engagement sans limite en faveur de l'égalité et de l'inclusion des personnes avec handicap en Suisse. Leur engagement fourni avec idéalisme et altruisme est clairement perceptible. Je me réjouis d'une nouvelle année couronnée de succès et de pouvoir y apporter ma contribution.

Stephan Hüsler
Président

► AGILE Entraide Suisse Handicap – Décidons ensemble !

4|5

AGILE est la faîtière des organisations de personnes avec handicap en Suisse. Fondée en 1951 sous le nom d'ASKIO (Fédération suisse des organisations d'entraide pour malades et invalides), AGILE compte aujourd'hui 42 organisations membres.

En Suisse plus de 1,4 millions de personnes vivent avec un handicap. Leurs intérêts sont défendus par de nombreuses associations et organisations de tailles diverses. L'entraide se distingue de l'aide spécialisée. La particularité des organisations d'entraide tient au fait qu'elles sont dirigées par des personnes directement concernées par un handicap.

AGILE s'engage pour l'inclusion, l'égalité et la sécurité matérielle des personnes avec handicap. La faîtière défend les intérêts de 42 organisations de personnes handicapées dans le sens d'une politique nationale du handicap. Les organisations membres d'AGILE représentent des personnes de tous les groupes de handicap et leurs proches.

AGILE se veut une force politique qui se bat pour le droit des personnes avec handicap de décider de leur vie et de faire partie de notre société. AGILE s'engage aussi dans les domaines assurances sociales, politique sociale et financière, emploi, intégration professionnelle, formation et mobilité.

Le secrétariat général d'AGILE se trouve à Berne. Il est dirigé par des personnes concernées et emploie 9 personnes pour 5,5 postes à plein temps.

En tant qu'association d'utilité publique, AGILE est dépendante de soutiens financiers. Quelque 30 000 donatrices et donateurs, institutions privées et publiques aident AGILE et montrent ainsi leur solidarité avec les personnes handicapées.

Chiffres-clé

Organisations membres	42
dont membres actifs	29
dont membres solidaires	13
Donatrices/donateurs	30 000
Budget annuel	env. 1,2 millions de francs

► S'engager pour la dignité et les intérêts des personnes concernées

6|7

AGILE marque de son sceau la défense des intérêts des organisations de personnes avec handicap. En tant que faitière, AGILE s'engage avec ténacité pour que chacun vive dignement et elle défend cet objectif dans les projets législatifs.

La révision de l'AI 6b a dicté l'agenda politique d'AGILE également en 2013. Conseillers nationaux et conseillers aux Etats ont dû éliminer leurs divergences. Les personnes handicapées et leurs organisations ont mis leurs espoirs dans le Parlement afin qu'il rende le paquet d'économies «6b» supportable et acceptable. Dans ce processus de formation de l'opinion des parlementaires, AGILE a fourni une contribution essentielle.

Travail de fonds et procédure

Sous la direction de la secrétaire générale suppléante d'AGILE, le groupe de travail 6b de la DOK s'est réuni plusieurs fois, à intervalles de plus en plus courts au fur et à mesure de l'avancée du dossier. D'une part, il s'agissait de traiter les faits en suivant par exemple l'évolution du nombre de nouveaux bénéficiaires de l'AI et de l'ensemble de l'effectif ou en comparant les chiffres de l'AI avec les prévisions du Conseil fédéral. Ce faisant, il a été possible de démontrer que l'AI n'avait pas besoin de nouvelles mesures d'économies pour être assainie d'ici à 2028 environ.

D'autre part, il a fallu sans cesse analyser et évaluer les nombreux changements dans le projet «6b».

Ces faits et analyses ont servi de base pour former l'opinion et poursuivre les activités politiques. Les organisations de personnes avec handicap ont en permanence informé

les politiques de leurs positions face aux évolutions du projet 6b et des compromis possibles. Avec des exemples, elles ont montré les effets qu'auraient des mesures d'économies sur les personnes avec handicap.

Des mesures de communication ont accompagné le processus: le domaine communication d'AGILE a trouvé, dans les rangs des organisations, des personnes concernées prêtes à témoigner. AGILE a aussi pris en charge l'entier des relations publiques de la campagne politique «6b».

Fin aigre-douce de la «6b»

Durant la session d'été 2013, le Parlement a enterré le projet «6b». Les réactions, du côté des personnes handicapées et de leurs organisations, ont été contrastées. Les mesures d'économies ne sont certes plus à l'ordre du jour; mais d'autres dossiers chers à l'entraide restent désormais bloqués pour longtemps, comme par exemple l'amélioration de la contribution d'assistance.

AGILE – en réseau resserré

AGILE n'a pas seulement été le fer de lance du lobbying au Parlement. Elle a aussi fourni un travail de fond important, même s'il n'a pas toujours été visible de l'extérieur. En tant que membre de la commission AVS/AI et de la sous-commission AI, AGILE contribue à poser des jalons décisifs pour l'avenir des assurances sociales AVS et AI, elle participe aux décisions concernant les projets-pilote et de recherche et travaille à des projets législatifs. Dans le contexte des débats parlementaires sur la révision de l'AI, le conseiller fédéral Alain Berset a accueilli deux fois une délégation de la DOK. AGILE y était représentée par son président, sa secrétaire générale suppléante et le président du Conseil Egalité Handicap. La secrétaire générale suppléante a aussi fait partie des délégations de la DOK qui ont rencontré le comité de la Conférence des offices AI (COAI) et le secrétariat général de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). De telles rencontres sont importantes pour soigner les contacts et échanger des informations.

Vivre avec une assistance

La collaboratrice scientifique d'AGILE a dispensé plusieurs cours dans diverses hautes écoles spécialisées romandes et alémaniques en 2013. Elle a notamment parlé de la contribution d'assistance, du contexte et de ses effets sur la vie des bénéficiaires de cette prestation. Elle est intervenue en tant qu'experte chez Pro Infirmis, Fragile et auprès de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA). Son regard ne se limite pas aux aspects techniques, mais englobe aussi les craintes et difficultés auxquelles sont confrontés les bénéficiaires potentiels de la contribution d'assistance. Et surtout, elle encourage à faire le pas vers une vie autodéterminée à domicile.

Politique nationale du handicap en point de mire

En 2013, AGILE a été présente sur les scènes les plus diverses de la politique sociale et de l'égalité. Il lui est apparu d'autant plus clairement qu'il manque en Suisse une politique nationale cohérente du handicap. AGILE s'est fixé pour objectif de développer à moyen terme une telle politique et de la marquer de son empreinte. La vision d'AGILE est simple: à l'avenir, le terme «handicap» ne doit plus être associé uniquement à l'assurance invalidité. Et surtout, les personnes avec handicap doivent participer pleinement et de manière autodéterminée à la société.

► Travail de longue haleine pour l'égalité

Depuis plus de 60 ans, AGILE s'engage pour l'égalité des personnes avec handicap. La faïtière se bat pour le droit de chacun-e de décider de sa vie et de faire partie de la société. Améliorer la contribution d'assistance a constitué l'un des points forts de cet engagement en 2013.

Depuis 2012, la contribution d'assistance représente pour de nombreuses personnes handicapées en Suisse un outil important pour vivre de manière autonome. L'inclusion sociale des bénéficiaires de cette prestation de l'AI est renforcée. En automne 2013, presque deux ans après l'introduction de la contribution d'assistance, le Conseil Egalité Handicap a pris le pouls des personnes concernées. Le Conseil, lancé et soutenu par AGILE, a consacré sa Journée annuelle de l'Egalité à Berne à un bilan intermédiaire de la contribution d'assistance. Il a rencontré un énorme écho. Plus de 90 participant-e-s ont discuté dans une salle comble des effets de cette prestation sur le chemin vers une vie autodéterminée. Le Conseil Egalité Handicap et les participant-e-s ont posé le constat suivant: la contribution d'assistance est un progrès, mais elle présente aussi des lacunes importantes et doit être améliorée. Pour le moment, elle ne renforce l'inclusion sociale que d'une partie des personnes handicapées. Certains groupes de handicap n'ont pas accès à cette prestation. Les participant-e-s à la journée ont donc adopté une résolution, reprise par les médias, demandant aux décideurs de la politique et de l'administration d'agir. Cela également dans la perspective de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui mentionne explicitement le droit à une vie autonome.

Engagement pour la Convention de l'ONU

Hôte de la Journée de l'Egalité, le Conseil Egalité Handicap est le forum de réflexion d'AGILE pour les questions en lien avec l'égalité. Le Conseil développe des visions, des concepts tout handicap confondu et élabore des positions. Il transmet ses revendica-

tions aux organisations, aux autorités, aux politiques et à la société. L'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées était l'une de ses exigences en 2013. Le Parlement y a répondu favorablement à la fin de l'année. Une étape importante pour les personnes concernées. AGILE en tant que faïtière, le Conseil Egalité Handicap et d'autres organisations ont lutté en ce sens durant sept ans. Les cinq conseillers à l'égalité ont activement défendu la Convention de l'ONU au Parlement fédéral et mis en avant l'importance de ce texte, convaincus qu'une adhésion renforcera les personnes handicapées, leurs familles et leur entourage.

AGILE soutient à 100% l'objectif de la convention, à savoir l'égalité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie. Les personnes avec handicap doivent pouvoir participer activement à la vie politique, économique, sociale et culturelle. L'adhésion de la Suisse devrait être officielle en 2014.

Engagement pour des hautes écoles sans obstacles

L'égalité c'est aussi que les personnes avec un handicap puissent suivre sans obstacles des études dans une haute école. En collaboration avec le Conseil Egalité Handicap, les étudiant-e-s handicapé-e-s et les organisations spécialisées, AGILE a lancé en 2012 un site Internet en deux langues pour toute la Suisse. Le site «www.hautesecolessansobstacles.ch» fournit des conseils concrets et des exemples de bonnes pratiques afin d'éliminer les obstacles.

En automne 2013, une conférence nationale de l'Université de Bâle a souligné l'importance croissante de ce site pour les hautes écoles. Le site a été présenté aux acteurs du domaine des hautes écoles et aux étudiants comme un outil incontournable. Il est particulièrement réjouissant de savoir que cette plateforme d'information sera aussi bientôt disponible en version italienne. L'organisation membre d'AGILE Federazione Ticinese Integrazione Andicap devrait s'en occuper. Elle a commencé un projet de traduction en été 2013, soutenue financièrement par le canton du Tessin, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées et AGILE.

Que ce soit pour améliorer la contribution d'assistance, pour convaincre la Suisse d'adhérer à la Convention de l'ONU ou rendre accessibles les hautes écoles, tout engagement en faveur de l'égalité des personnes avec handicap demande du souffle. AGILE tient le rythme depuis plus de 60 ans et continuera à le faire.

Chiffres-clé

Séances du Conseil Egalité Handicap	98 heures
Organisation et conduite de la Journée de l'Egalité 2013	165 heures
Heures investies dans le travail de fond et la défense des intérêts	507 heures
Participations à des consultations	8

► Transports publics accessibles pour tous !

12|13

Qu'elle soit à but professionnel ou privé, la mobilité est très précieuse et marque la société actuelle. Elle doit être accessible à tous. L'organisation faitière AGILE en a conscience et exige des transports publics sans obstacles pour tout le monde. Cela d'autant plus qu'AGILE s'engage en faveur des TP, comme le montre son soutien au Bureau Transports publics accessibles (TPA).

L'accès aux TP revêt une grande importance et doit être possible pour tout un chacun. Une grand-mère prend le tram avec son déambulateur pour aller faire ses achats. Un couple voyage en bus avec son bébé en poussette pour se rendre chez la marraine du petit. Dans le train régional, des étudiants transportent deux caisses de bière pour une fête. Un groupe de touristes et leur dizaine de valises se rendent en Intercity à l'aéroport.

Toutes ces personnes apprécient l'invention du plancher surbaissé qui rend les véhicules accessibles sans obstacles. Tous profitent des marchepieds escamotables qui combrent le trou entre le quai et le véhicule et qui facilitent l'entrée et la sortie. Et tous bénéficient des informations visuelles et sonores qui renseignent sur les arrêts, les correspondances, les retards, etc.

AGILE comme support du bureau TPA

Marches escamotables, systèmes d'informations à la clientèle, planchers surbaissés: le Bureau suisse Transports publics accessibles (TPA) s'engage depuis 25 ans pour ces avancées et bien d'autres. AGILE Entraide Suisse Handicap est l'une des quatre organisations qui dirigent et cofinancent ce bureau depuis deux décennies. Le TPA s'occupe de tous les aspects en lien avec des TP adaptés aux personnes handicapées et âgées. Car ce qui profite aux personnes avec un handicap est aussi utile à tous les usagers, en particulier aux aînés. Le Bureau TPA conseille, fixe des normes, soigne les contacts, élabore des profils d'exigences, informe, coordonne et recherche des solutions pour les

problèmes techniques. Tout cela en vue d'un transport public accessible à tout le monde sans discrimination.

Engagement pour des TP adaptés aux personnes handicapées ou âgées

Un réseau de transports sans obstacles renforce l'égalité des personnes avec un handicap. L'accès aux TP doit en ce sens être garanti. Le chemin vers l'égalité passe par l'accessibilité des transports publics, car celle-ci est visible et peut se vivre. C'est en partie pour cela que la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) et son ordonnance fixent des objectifs précis dans ce domaine depuis 2004. Afin d'atteindre un réseau sans obstacles, la LHand prévoit un délai d'adaptation de 20 ans, jusqu'au 31 décembre 2023, pour les bâtiments, les installations et les véhicules. Le premier délai pour adapter les systèmes d'informations à la clientèle et les automates à billets est échu fin 2013, soit dix ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Ces dernières années, AGILE a combattu avec succès les tentatives politiques de prolonger les délais de la LHand dans un but d'économie. En 2013 et en 2014, la faïtière a été et restera vigilante. Elle continuera à examiner l'état de la mise en œuvre après l'échéance du premier délai de dix ans. Elle montrera si et où «ça coince».

Interventions politiques

Après le succès enregistré dans la question des délais de la LHand, AGILE a mis en route deux nouvelles interventions politiques en 2013. La faïtière a bénéficié de l'oreille attentive de la conseillère nationale Margret Kiener Nellen (PS/BE) qui a déposé les deux textes en automne. Dans le premier, elle s'enquerrait de l'état d'accessibilité des transports publics dans le cadre de la LHand. Dans le second, elle s'inquiétait d'éventuelles détériorations de l'accès pour les personnes avec handicap lors de la reprise des normes européennes.

Cet engagement montre qu'AGILE défend les intérêts de toutes les personnes à mobilité réduite. Activement et avec clairvoyance. Une détérioration de l'accès aux TP toucherait au final tous les usagers.

Le Bureau TPA publie son propre rapport annuel. A commander au Bureau Transports publics accessibles, Frohburgstr. 4, 4601 Olten, tél. 062/206 88 40, mail: info@boev.ch, www.boev.ch

► Les rencontres, sources de changement

La communication consiste à échanger des informations. C'est la base pour évoluer. En 2013, AGILE a soutenu les journalistes à une septantaine de reprises avec des interviews, des déclarations ou des recherches. L'organisation faitière s'est une nouvelle fois illustrée en permettant la rencontre entre les professionnels des médias et les personnes avec handicap.

Comme les années précédentes, la 6e révision de l'AI a dominé les relations publiques d'AGILE. L'organisation faitière a notamment pris en main l'entier du travail médiatique en lien avec la «6b» sur mandat de la Conférence des organisations d'aide privée aux personnes handicapées (DOK) et de l'association «Non au démantèlement de l'AI», dont elle est membre. AGILE a aussi assumé les relations publiques pour le Conseil Egalité Handicap, dont elle est responsable. En 2013, elle a rédigé 11 communiqués en français et en allemand.

Les personnes avec handicap dans les médias

Nos revues de presse montrent que la personne handicapée est présente dans les médias avant tout en lien avec les débats sur la politique financière et des assurances sociales, ou en tant qu'héroïne ou victime d'histoires généralement tragiques. Dans les deux cas, cela ne reflète pas la réalité de nombreuses personnes avec un handicap. Elles ne sont ni de simples facteurs de coûts, ni uniquement des sources privilégiées pour toute histoire à fort potentiel émotionnel et compassionnel. Pour les concernés, les obstacles du quotidien qui les empêchent de vivre l'égalité, de participer à la société et d'assurer leur sécurité matérielle sont bien plus importants que quelques cas de discriminations extrêmes. Ces défis de tous les jours mériteraient aussi de devenir des sujets médiatiques.

Le défi de trouver des personnes disposées à témoigner

Le domaine communication soutient naturellement les journalistes dans leur travail dans tout ce qui touche au handicap, même en lien avec l'AI ou avec des scandales. Idéalement, il les met en contact avec des personnes handicapées. Cette volonté s'est révélée être l'un des plus grands défis des relations publiques de la révision de l'AI 6b. Non pas en raison d'un possible désintérêt des médias pour les effets des mesures d'économies sur les rentières et rentiers AI. Mais parce que les personnes éventuellement concernées ont eu peur d'une stigmatisation, d'une humiliation et d'une exclusion de leur entourage après un «coming-out AI». Malgré tout, le domaine communication a permis plusieurs rencontres entre journalistes et personnes handicapées grâce à une communication transparente, un réseau solide, un travail de mise en confiance et un énorme engagement. Les comptes-rendus qui ont suivi ces échanges ont notamment influencé positivement les débats politiques autour de la «6b».

Chiffres-clé

Communiqués	11
Contacts avec les journalistes	69
Visites sur notre site Internet	50 768
Consultations de pages sur notre site Internet	124 902
Newsletters envoyées (externe)	9
Lettres d'informations envoyées (interne)	4
Revue «agile – handicap et politique» publiées en ligne	4
Interventions/ateliers (colloques, formation continue, cours)	13

La communication comme clé du développement

En tant que faïtière et représentante légitime des intérêts des personnes avec handicap, AGILE ne veut pas influencer seulement sur la politique du handicap du futur, mais aussi à long terme sur la perception que la société a des personnes handicapées. La communication joue un rôle essentiel en ce sens. Il est particulièrement important de saisir les opportunités de communication active et de rencontres et d'échanger des informations. Remettre en question les images, les préjugés. Les occasions de communiquer ne manquent pas: la Journée de l'Égalité, les interventions de collaboratrices et collaborateurs ou de membres du comité d'AGILE, la revue spécialisée «agile – handicap et politique» dans laquelle écrivent des personnes avec un handicap ou une maladie chronique, etc. Ces moyens de communication permettent directement ou indirectement des rencontres. Et ce sont ces rencontres qui entraînent en premier lieu un changement et une évolution en faveur de l'égalité en général et de l'égalité des chances en particulier.

► Une faîtière avec un avenir

18|19

AGILE prétend être un centre de compétences pour la défense énergétique et durable des intérêts des personnes avec handicap. En ce sens, elle aspire à avoir une large base de membres, composée d'organisations qui s'engagent pour les personnes avec les handicaps les plus divers et qui sont en général elles-mêmes dirigées par des concernés.

La «Stratégie à long terme 2011–2020», en vigueur depuis le 1er janvier 2011, a évidemment servi de base également en 2013 à toutes les activités d'AGILE. «Renforcer AGILE – renforcer l'entraide», «Promouvoir l'égalité» et «Reconnaître la diversité» constituent les objectifs-clé qui couvrent les champs d'activités centraux et d'esquels découlent toutes les affaires courantes.

Des organes actifs

Pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, le secrétariat général a pu compter sur les divers organes d'AGILE. Le 27 avril 2013 a eu lieu l'Assemblée des délégué-e-s. Le projet «Osiris» d'Intégration Handicap figurait au centre des discussions et informations à l'ordre du jour. AGILE participe au projet puisque son président siège au comité de pilotage et que sa secrétaire générale fait partie de l'équipe de projet. La Conférence des président-e-s du 9 novembre 2013 était consacrée au thème «Agir au lieu de réagir: l'entraide handicap et la politique du handicap du futur». Des discussions animées ont permis de poser les fondements qui permettront au secrétariat général de commencer en 2014 à développer une politique du handicap et à combler ainsi une lacune indigne de la Suisse. Le Forum romand de politique sociale a aussi traité de questions politiques à quatre reprises en 2013.

Le comité a tenu quatre séances et une retraite de deux jours. Il s'est penché notamment sur les points forts suivants: positionnement d'AGILE, révision et épuration de divers instruments de gestion, révision de l'AI 6b, projet «Osiris» d'Intégration Handicap.

Défense des intérêts et dialogue

AGILE a aussi pris part au «groupe d'accompagnement Art. 74» chargé de négocier avec l'Office fédéral des assurances sociales la «Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées» pour la période 2015–2018. Dans la perspective des futurs contrats et sous-contrats de prestations, il était essentiel de soigner en permanence les échanges avec les organisations membres et avec les autres organisations concernées.

A propos d'échanges: AGILE en tant que faîtière met un point d'honneur à maintenir le dialogue avec les organisations membres et tierces. Les membres du comité et du secrétariat général ont donc assisté en 2013 aux assemblées des délégués de douze organisations membres et de quatre organisations amies. AGILE a aussi donné des informations à ses membres sur les dossiers en cours et sur les thèmes d'actualité en leur envoyant quatre lettres d'informations, dans leur nouvelle forme introduite en cours d'année, et neuf newsletters électroniques.

► Des moyens utilisés efficacement

20|21

Le secrétariat général d'AGILE a une nouvelle direction depuis le 1^{er} avril 2013. Cela ne signifie pas pour autant que les méthodes de travail ou les contenus ont fondamentalement changé. Au contraire, en 2013, il s'est surtout agi de consolider et de poursuivre ce qui avait été mis en route les années précédentes.

Le secrétariat général se veut un fournisseur de prestations. En clair, il se tient à disposition des organisations membres et amies pour tout conseil et action. Le personnel du secrétariat général a, aussi en 2013, répondu à de nombreuses sollicitations par téléphone et par écrit sur les thèmes et revendications les plus divers. «Pouvez-vous me mettre en contact avec quelqu'un qui puisse animer une table ronde sur la politique du handicap ?» «Quand dispenserez-vous la prochaine formation continue en communication pour les personnes avec handicap ?», «Avez-vous une documentation et des informations spécifiques sur la formation en ligne ?». Ces questions donnent un petit aperçu de la façon dont AGILE fonctionne comme plaque tournante de l'information.

Mélange coloré des tâches

Une autre tâche importante en 2013 a été l'encadrement et le controlling de neuf organisations membres – APhS, avanti donne, Behindertenforum Basel, CHIP, Equilibrium, IVB, ASH, ASNF et AFS – pour lesquelles des sous-contrats de prestations ont été signés avec l'Office fédéral des assurances sociales.

AGILE a également participé à l'association «Non au démantèlement de l'AI», dont le secrétariat se trouvait dans les locaux d'AGILE jusqu'à sa dissolution fin octobre 2013. Et AGILE a soutenu l'association avec son équipe de femmes de choc: la secrétaire générale adjointe pour le lobbying et le travail politique, la responsable de communication et la secrétaire romande pour les relations publiques.

Afin que le secrétariat général puisse mener à bien son programme d'activités de plus en plus dense, le comité a décidé d'augmenter légèrement deux temps de travail (de 40 à 50%) courant 2013: celui de l'assistante de direction et celui du responsable Administration et controlling désormais responsable Finances, controlling et administration et membre de la direction.

Une attention particulière a été portée à l'efficacité de fonctionnement du secrétariat général. Plusieurs procédures internes ont été resserrées afin de ménager le budget-temps étroit des collaborateurs et collaboratrices.

«Décidons ensemble !»

En décembre 2013, le comité a pris deux décisions qui doivent indiquer le chemin d'AGILE. A l'avenir, AGILE accomplira toutes ses activités sous la devise «Décidons ensemble !». Ce message sera utilisé systématiquement dans tous les moyens de communication. Le comité va encore proposer à l'Assemblée des délégués 2014 de moderniser et préciser le nom qualificatif de l'organisation. «AGILE Entraide Suisse Handicap» devrait devenir «AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap».

Chiffres-clé

Nombre de collaborateur/-trice/-s avec un pensum en pourcentage	10
Postes de travail à 100%	6,1
Nombre de collaborateur/-trice/-s avec un pensum en heures	3
Heures annuelles	432

► Recherche de fonds: un emplâtre indispensable

22|23

Près de 20% des recettes d'AGILE proviennent de la recherche de fonds. Des lettres sont envoyées deux fois par année à quelque 78000 donatrices et donateurs de toute la Suisse. Dans ce domaine, AGILE fait le même constat que de nombreuses autres organisations à but non lucratif: le marché des dons est très disputé.

En 2013, AGILE a reçu des dons pour CHF 211 471.23. Ce montant est en recul, comme les années précédentes. L'envoi des lettres a rapporté au printemps CHF 112 784.05 (2012: 123 461.96), en automne CHF 68 818.83 jusqu'à la fin de l'année (2012: 94 548.20). Quelque 52 000 donatrices et donateurs ont été sollicités au printemps, 26 000 en automne.

L'envoi de lettres au printemps 2013 est resté fidèle aux années précédentes: la lettre s'est limitée à un texte écrit et était accompagnée de trois cartes avec enveloppes. En automne, la lettre comportait pour la première fois une photo illustrant le texte et devant donner un visage à AGILE. Là aussi, trois cartes et enveloppes – avec des thèmes plus modernes – ont été jointes.

Nouveaux partenaires, nouvelles voies

Au cours de l'année 2013, des réflexions ont été menées pour rendre la recherche de fonds plus séduisante et – espérons-le – plus rentable dès le printemps 2014. La forme et le contenu des lettres aux donateurs ont été revus, un nouveau concept développé pour les gadgets et l'envoi. La question de comment attirer de nouvelles donations a été examinée. Toutes ces réflexions ont été menées selon le principe que l'envoi des lettres ne devait pas engendrer de frais supplémentaires, au contraire. Le rapport coût/

bénéfice doit être amélioré à moyen et long terme: il est indispensable que les recettes et donc le rapport augmentent.

Dans le domaine Recherche de fonds, AGILE se fera à l'avenir conseiller par le département communication de la société Stämpfli Publikationen AG, Berne. La collaboration avec la société Direct Marketing Beratung (DMB), Allschwil, a été résiliée pour fin 2013.

Courant 2013, AGILE a aussi commencé à tester de nouvelles voies en matière de recherche de fonds même si l'envoi de lettres aux donatrices et donateurs demeure la principale source de fonds. A la fin de l'été, des fondations ont été systématiquement sollicitées pour des contributions simples ou pour un soutien à des projets. De premiers succès ont été enregistrés jusqu'à la fin de l'année: plusieurs fondations ont versé de l'argent à AGILE.

Que toutes les personnes qui ont soutenu AGILE en 2013, avec de petits ou grands montants, soient ici vivement remerciées. Nous comptons sur vous, à l'avenir aussi!

Chiffres-clé

Lettres envoyées aux donateurs en 2013	78 117
Nombre de dons en 2013	6 455
Taux de matérialisation	8.26 %
Produit des lettres aux donateurs 2013	201 191.08 CHF
Dons individuels de fondations et de particuliers 2013	10 280.15 CHF

► Financièrement, nous gardons le cap

24|25

AGILE se réjouit d'un bilan positif en 2013. Au lieu du déficit budgétisé à CHF 135530.00, les comptes 2013 ont été clos avec un bénéfice de CHF 39685.62.

Ce bénéfice inattendu est en partie dû au comportement des collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général qui sont toujours conscients des coûts, mais aussi, en partie, à une budgétisation trop pessimiste et inexacte dans certains domaines, vu les circonstances. En revanche, le produit a été partiellement budgétisé de façon trop optimiste.

Moins de produit...

La diminution du produit est due à deux causes presque imprévisibles. D'une part, les remboursements de l'association «Non au démantèlement de l'AI» pour l'infrastructure et les prestations fournies ont été inférieurs à ce qui était prévu: la révision de l'AI 6b a été rejetée par le Parlement, le référendum n'a donc pas dû être lancé et l'association a pu être dissoute en automne 2013. D'autre part, les deux récoltes de fonds d'AGILE ont rapporté moins qu'espéré. Un nouveau concept de recherche de fonds doit améliorer la situation pour les années à venir.

...mais aussi moins de charges

La dissolution de l'association «Non au démantèlement de l'AI» n'a pas seulement rapporté moins d'argent, mais nous en a aussi coûté moins. Les contributions prévues pour l'association n'ont pas dû être versées.

Le bénéfice qu'AGILE a réalisé en 2013 est attribué à un fonds libre. Au cours de l'année 2014, ces ressources seront investies dans de nouvelles mesures de communication. Le profil d'AGILE en sera renforcé et surtout, des produits utiles aux personnes avec handicap seront créés et serviront à informer le grand public.

Regard vers l'avenir

AGILE dispose actuellement de solides réserves. Elles seront d'autant plus importantes qu'il faut compter avec davantage de charges et une diminution du produit ces prochaines années. L'augmentation des charges devrait toucher les domaines de la communication et les salaires. Nous devons affronter une réduction du produit, car il est peu probable que le contrat de prestation avec l'OFAS rapportera, durant la période contractuelle 2015–2018, un montant équivalent à ce que nous touchions auparavant.

AGILE doit donc poursuivre sa recherche de nouvelles sources financières. Les travaux dans ce but ont déjà commencé en 2013.

Principes de comptabilité et système de contrôle interne

La comptabilité d'AGILE s'appuie sur les recommandations spécialisées selon Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

De surcroît, l'analyse des risques ainsi que les mesures de contrôle interne (SCI) et des activités d'AGILE sont adaptées à sa grandeur, à ses structures et à son organisation. AGILE travaille avec des instruments de gestion stratégique de qualité, une planification stratégique, une planification annuelle et de longue durée, une planification financière, un budget et un contrôle budgétaire, une comptabilité analytique ainsi que des rapports réguliers adressés au comité.

Chiffres-clé

Produit 2013	1 181 697.88 CHF
Bénéfice 2013	7 382.39 CHF
Charges 2013	1 149 502.00 CHF
Résultat annuel 2013	39 685.62 CHF

► Bilan

	31 déc. 2013 en CHF	31 déc. 2012 en CHF
Actifs		
Liquidités (caisse, comptes postal et bancaire) ¹	747 308.85	670 519.38
Créances (avoir de l'impôt anticipé ²)	3 087.05	2 889.80
Régularisation des actifs	18 880.76	55 524.65
Fonds de roulement	769 276.66	728 933.83
Titres (valeur courante)	101 350.00	203 000.00
Obligations (valeur courante)	500 000.00	400 000.00
Placements financiers ³	601 350.00	603 000.00
Mobilier et aménagement	6 514.20	9 771.30
Machines, informatique	18 346.45	25 276.60
Capitaux immobilisés ⁴	24 860.65	35 047.90
Total des actifs	1 395 487.31	1 366 981.73
Passifs		
Dettes (livraisons et prestations)	-9 941.46	-20 010.55
Provisions à court terme	-2 550.20	-2 281.05
Régulation des passifs	-2 338.40	-3 718.50
Total des dettes à court terme	-14 830.06	-26 010.10
Formation de fonds affectés	-46 724.25	-46 724.25
Capital des fonds affectés	-46 724.25	-46 724.25
Fonds secrétariat général ⁵	-259 287.54	-219 601.92
Fonds projets	-511 690.96	-511 690.96
Capital des fonds libres	-731 292.88	-731 292.88
Capital libre généré au 31 déc. de l'année précédente	-562 954.50	-562 954.50
Résultat de l'exercice annuel (bénéfice/ perte)	0.00	0.00
Capital libre généré au 31 décembre 2013	-602 640.12	-562 954.50
Capital de l'organisation	-1 333 933.00	-1 294 247.38
Total des passifs	-1 395 487.31	-1 366 981.73

¹ Liquidités: caisse, comptes postal et bancaire.

² Créances: avoir de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

³ Placements financiers: titres et obligations à leur valeur courante, lors de la clôture du bilan.

⁴ Capitaux immobilisés: inscrits au bilan au prix d'achat, après soustraction de l'amortissement. Limite inférieure d'activation: CHF 5 000.00. L'amortissement est linéaire tout au long de la période estimée d'utilisation.

⁵ Fonds secrétariat général: pour le financement d'acquisitions extraordinaires et de l'augmentation provisoire de taux d'occupation. Etat au 1er janvier 2013: CHF 2 19 601.92. Attribution: CHF 39 685.62. Etat au 31 décembre 2013: CHF 259 287.54.

► Résultat de l'exercice comptable

	1 janv. – 31 déc. 2012 en CHF	1 janv. – 31 déc. 2013 en CHF
Produits		
Cotisations des membres ¹	58407.00	58110.00
Contributions OFAS (contrat de prestations) ²	790170.00	782788.00
Contributions BFEH ³	18000.00	33000.00
Revenu de prestations et projets ⁴	102599.65	147937.25
Produit de recherche de fonds ⁵	201191.08	240217.41
Dons divers	10280.15	8780.00
Autres produits	1050.00	0.00
Total des produits	1181697.88	1'270832.66
Charges		
Formation	0.00	-1755.80
Communication	-7629.95	-5077.20
Politique sociale	-2973.15	-12492.75
Promotion de l'entraide	-6091.40	-5614.45
Projets d'égalité et de transports accessibles	-54448.50	-56933.10
Total des projets et prestations de service⁶	-71143.00	-81873.30
Recherche de fonds	-121733.89	-132987.78
Personnel⁷	-818597.81	-834370.00
Locaux	-49360.25	-49435.30
Acquisition, entretien, réparations	-14410.60	-12711.15
Assurances et taxes	-2273.20	-2430.60
Electricité et recyclage	-1251.15	-1048.45
Matériel de bureau, littérature, téléphone, ports, comptabilité	-41771.65	-42641.24
Total des charges administratives	-109066.85	-108266.74

Charges associatives⁸	-18 773.20	-16 105.65
Amortissement	-10 187.25	-15 231.25
Total des charges	-1 149 502.00	-1 188 834.72
Résultat d'exploitation	32 195.88	81 997.94
Produits financiers	9 623.29	13 367.88
Charges financières	-2 240.90	-794.95
Résultat financier⁹	7 382.39	12 572.93
Produits extraordinaires¹⁰	107.35	275.90
Résultat sans l'attribution aux fonds	39 685.62	94 846.77
Attribution aux fonds libres ¹¹	-39 685.62	-94 846.77
Prélèvement de fonds libres	0.00	0.00
Résultat annuel après les attributions	0.00	0.00

¹ Cotisations de membres: cotisations annuelles ordinaires des membres actifs et solidaires.

² Contributions de l'OFAS: pour un montant de CHF 1 378 692.00. Redistribution à 9 organisations: CHF 562 058.00. Contribution accordée à AGILE: CHF 744 046.00. Bonus pour l'embauche de personnel handicapé: CHF 46 124.00. Total de la contribution versée à AGILE: CHF 790 170.00.

³ Contributions du BFÉH: CHF 10 000.00 pour la Journée de l'Égalité 2013, CHF 8 000.00 pour la Journée de l'Égalité 2012.

⁴ Revenu de prestations et projets: rencontres de formation, conférences, mandats d'enseignement, jetons de présence, remboursements de l'association «Non au démantèlement de l'AI» pour l'infrastructure et le personnel mis à disposition ainsi que pour d'autres charges matérielles.

⁵ Produit de la recherche de fonds: produit de deux campagnes de recherche de fonds auprès d'un public cible et pour un montant de CHF 201'191.08.

⁶ Charges pour des projets et prestations de service: décrites dans les chapitres correspondants du rapport annuel.

⁷ Charges du personnel: salaires, honoraires, frais divers et autres charges; y compris aussi les salaires de la direction de l'association «Non au démantèlement de l'AI», jusqu'à la fin novembre 2013, qui ont été remboursés à AGILE – voir la remarque au point 4.

⁸ Charges associatives: le président et les membres du comité travaillent bénévolement; AGILE ne rembourse que les frais des personnes dont les organisations membres qui les délèguent ne prennent pas ces frais en charge. Total des frais remboursés au comité: CHF 839.10.

⁹ Résultat financier: le produit financier a diminué, en raison de la réduction des intérêts, alors que les charges ont augmenté, suite au renchérissement des frais bancaires.

¹⁰ Produits extraordinaires: remboursement de la taxe sur les CO².

¹¹ Voir la remarque au point 5 du Bilan.

► Rapport de Révision

Rapport de l'Organe de Révision à l'Assemblée des Délégué-e-s de l'Association AGILE Entraide Suisse Handicap 3008 Berne

En qualité d'Organe de Révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, calcul de la variation du capital et annexe au compte de résultat) de l'Association AGILE Entraide Suisse Handicap pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Conformément aux directives de Swiss GAAP RPC, les indications faites dans le Rapport de performance ne sont pas soumises au devoir de vérification ordinaire de l'Organe de Révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité et à la Direction, alors que ma mission consiste à vérifier et évaluer ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas l'objet de ma vérification.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément m'amenant à conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image vraiment fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives de Swiss GAAP RPC et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Par ailleurs, je confirme que les dispositions de la Fondation ZEWO, dans les données soumises à mon contrôle, sont remplies.

Lottenbach Fiduciaire et Consultant

Rolf Lottenbach
Expert-comptable diplômé
Agrément en tant qu'expert-réviseur

Weggis, le 12 février 2014

► Intégrée dans un réseau

AGILE dispose d'un large réseau. Cela lui permet de défendre avec efficacité les intérêts de ses organisations membres et des personnes avec handicap.

Dans le cadre de ses prestations et offres, AGILE travaille en étroite collaboration avec de nombreuses organisations de personnes handicapées, des associations spécialisées, des bureaux spécialisés, des institutions, des hautes écoles, des partis et des organisations politiques.

En tant que membre ou partenaire, AGILE s'engage dans les directions des organisations et organes suivants:

- Conférence des organisations faîtières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK): AGILE est représentée au bureau de la DOK et est membre de la Conférence de la DOK et du groupe de travail Journée internationale des personnes handicapées.
- Projet «Osiris» d'Integration Handicap: AGILE est représentée au comité de pilotage et dans l'équipe de projet avec chaque fois un membre.
- Organisme responsable des services mobilité: AGILE participe à l'organisme responsable et à la commission responsable du Bureau suisse Transports publics accessibles (TPA).
- Profil – Travail & Handicap: AGILE a un siège au conseil de fondation.
- Mobility International Schweiz (MIS): AGILE siège au comité.
- Journée des malades: AGILE est membre du comité central.

- ▶ Association «Non au démantèlement de l'AI»: AGILE était représentée par deux membres au comité jusqu'à la dissolution de l'association, fin octobre 2013.
- ▶ Commission fédérale AVS/AI et sous-commission AI: AGILE a un siège dans chacun des deux organes.
- ▶ Groupe d'accompagnement Art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE participe au groupe d'accompagnement.

AGILE est aussi en réseau avec les organisations et organes suivants, sans collaborer toutefois régulièrement avec eux:

- ▶ Integration Handicap
- ▶ Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA)
- ▶ Fondation pour un environnement bâti adapté
- ▶ Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- ▶ Disabled People's International

► Organisations membres

AGILE réunit sous son toit 29 membres actifs et 13 membres solidaires:

Membres actifs

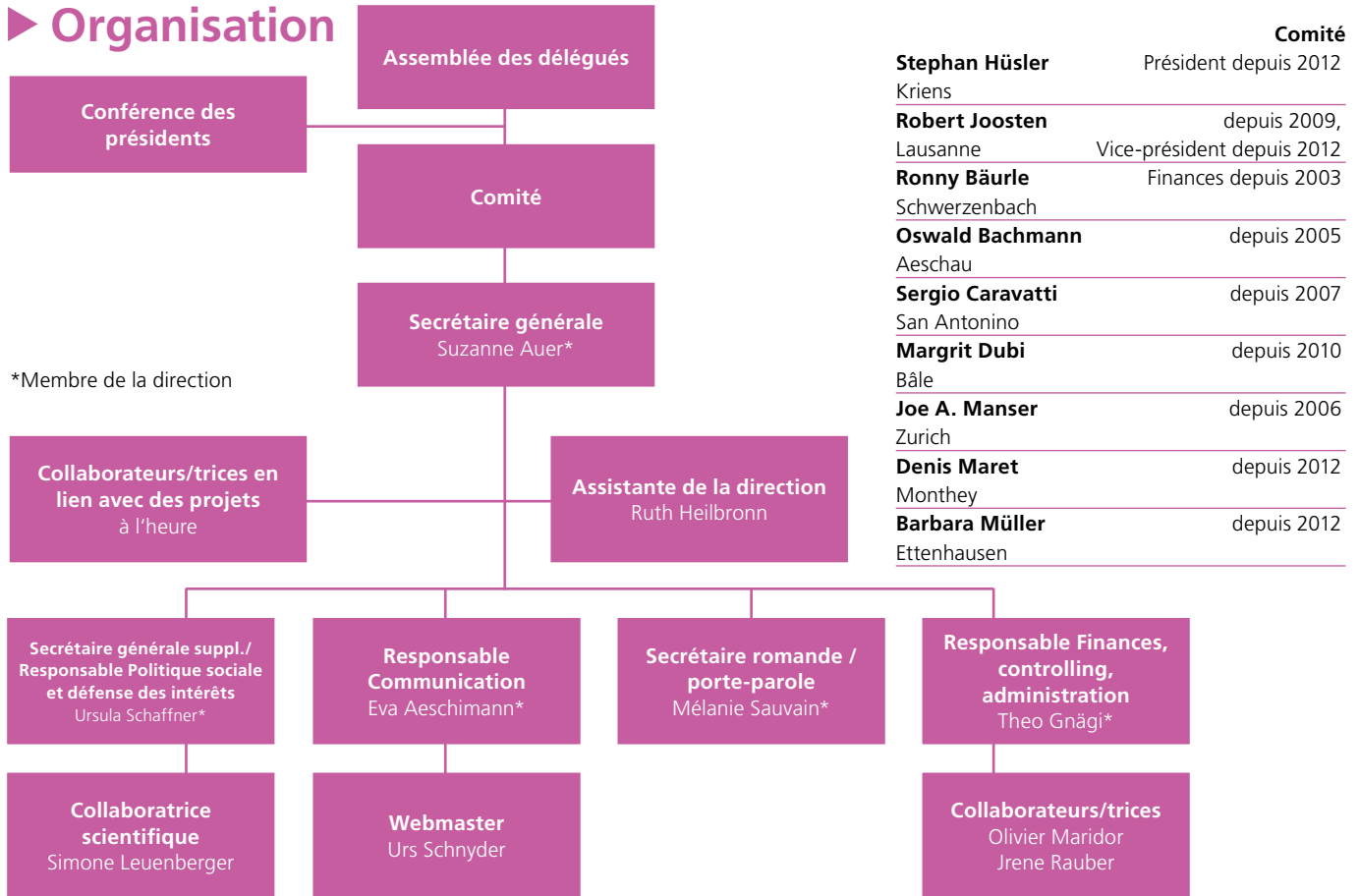
- APhS – Angst- und Panikhilfe Schweiz, www.aphs.ch
 - APPT/VKM – Association des personnes de petite taille, www.kleinwuchs.ch
 - ASH – Association suisse des hémophiles, www.shg.ch
 - ASNF – Association suisse de neurofibromatose, www.neurofibromatose.ch
 - ASOI – Association Suisse de l'Ostéogenèse Imparfaite, www.svoi-asoi.ch
 - ASPr – Association Suisse des Paralysés, www.aspr-svg.ch
 - ASRIM – Association de la Suisse Romande et Italienne contre les Myopathies, www.asrim.ch
-
- avanti donne – Kontaktstelle für Frauen und Mädchen mit Behinderung, www.avantidonne.ch
 - Behindertenforum – Dachorganisation der Behinderten-Selbsthilfe in der Region Basel, www.behindertenforum.ch
 - CAB – Action Caritas suisse des aveugles, www.cab-org.ch
 - CHIP – Schweizerische Interessengemeinschaft für Phenylketonurie und andere mit Eiweisseinschränkung behandelte Stoffwechselstörungen, www.chip-pku.ch
 - ELA Suisse – Association Européenne contre les Leucodystrophies, www.ela-asso.ch
-
- Equilibrium – Verein zur Bewältigung von Depressionen, www.depressionen.ch
 - FRAGILE Suisse – Association suisse pour les traumatisés crânio-cérébraux, www.fragile.ch
 - FSA – Fédération suisse des aveugles et malvoyants, www.sbv-fsa.ch
 - FSS – Fédération suisse des sourds, www.sgb-fss.ch
 - FTIA – Federazione Ticinese Integrazione Andicap, www.ftia.ch

- ▶ Graap-Association – Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique, www.graap.ch
 - ▶ HiKi – Association d'aide aux enfants traumatisés cranio-cérébraux, www.hiki.ch
 - ▶ Invalidenverein Winterthur
 - ▶ InvaSupport – Genossenschaft für günstige Hilfsmittel für Sehbehinderte, www.blind.ch
 - ▶ IVB – Behindertenselbsthilfe beider Basel, www.ivb.ch
 - ▶ PINOCCHIO – Kontaktstelle für Eltern mit Kindern ohne Finger/Hand/Arm, www.pinocchio.ch
 - ▶ Schweizerische Muskelgesellschaft, www.muskelgesellschaft.ch
 - ▶ SSNa – Société Suisse de Narcolepsie, www.narcolepsy.ch
-
- ▶ Thurgauische Invalidenvereinigung
 - ▶ USA - Union suisse des aveugles, www.blind.ch
 - ▶ VASK Suisse – Association faïtière des proches des malades psychiques, www.vask.ch
 - ▶ visoparents schweiz – Eltern blinder, seh- und mehrfachbehinderter Kinder, www.visoparents.ch

Membres solidaires

- ▶ aCHaf – Association Suisse de l'Ataxie de Friedreich, www.achaf.org
 - ▶ aphasie suisse – Association de personnes aphasiques, leurs proches et de professionnels, www.aphasie.org
 - ▶ ASMCC – Association suisse des maladies de Crohn et de la colite ulcéreuse, www.smccv.ch
 - ▶ Association du coup du lapin, www.schleudertraumaverband.ch
 - ▶ Association Sensival, www.sensival.org
 - ▶ Association suisse de la maladie de Parkinson, www.parkinson.ch
 - ▶ Bandar – Coopérative pour l'intégration de handicapés, www.bandar.ch
-
- ▶ Bureau de conseils juridiques UP pour les victimes d'accident et les patients, www.rechtsberatung-up.ch
 - ▶ Cerebral – Association Cerebral Suisse, www.association-cerebral.ch
 - ▶ FéGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches, www.facebook.com/fegaph
 - ▶ insieme Zürcher Oberland, www.insiemezo.ch
 - ▶ pro audito schweiz – Organisation pour des personnes avec des problèmes d'ouïe, www.pro-audito.ch
 - ▶ Retina Suisse – Association d'entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire (RP), de dégénérescence de la macula, du syndrome d'Usher et d'autres maladies dégénératives de la rétine, www.retina.ch

► Organisation



*Membre de la direction

Comité

Stephan Hüslér Kriens	Président depuis 2012
Robert Joosten Lausanne	depuis 2009, Vice-président depuis 2012
Ronny Bäurlé Schwerzenbach	Finances depuis 2003
Oswald Bachmann Aeschau	depuis 2005
Sergio Caravatti San Antonio	depuis 2007
Margrit Dubi Bâle	depuis 2010
Joe A. Manser Zurich	depuis 2006
Denis Maret Monthey	depuis 2012
Barbara Müller Ettenhausen	depuis 2012

► Impressum

AGILE Entraide Suisse Handicap
Effingerstrasse 55
3008 Berne

T 031 390 39 39
F 031 390 39 35
info@agile.ch
www.agile.ch
CP 30-16945-0

Une version électronique accessible du rapport annuel est disponible sur www.agile.ch.



